

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la composition du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord

NOR : JUSF1917707A

La Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 décembre établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein des comités techniques spéciaux de services déconcentrés créés auprès des directeurs territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

ARRÊTE

Article 1

Sont désignées représentants du personnel au sein du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord les personnes suivantes :

Pour le Syndicat National Force Ouvrière - Protection Judiciaire de la Jeunesse :

- Titulaires : BENFIALA Jordaine
- CHERIGUI Asma
- HADDOUCHE Ali
- REZGUI Mohammed
- KHALFI Kadidja

- Suppléants : CATOIRE David
NOR Salem
MEZIANE Hassen
CHEDANI Louisa
El YAGHMOURI Madjid

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection Judiciaire de la Jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : MARIE Ronan
 Suppléants : FOUACHE Joachim

Pour la Confédération Française Démocratique du Travail – Syndicat National des Psychologues

- Titulaires : AGUSTONI Sylvie
 Suppléants : MARCOIN Pascale

Pour Horizon Justice – Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des cadres (Horizons Justice CFE-CGC)

- Titulaires : DELSAUX Romain
 Suppléants : DENOEUD Séphora

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 juin 2019

La Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
du Nord


Marie-Cécile PINEAU